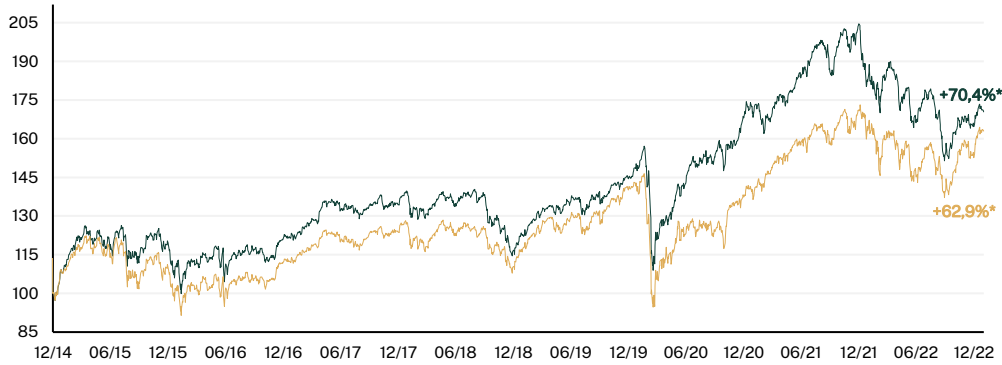


INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0010178665
Code ISIN (Part I)	FR0010182352
Code ISIN (Part R)	FR0014000E19
FCP Eligible au PEA	Oui
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,32% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,96% de l'actif net
Frais de Gestion Part R	1,40% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	20% TTC par rapport à l'indice
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	Néant
Éligibilité PEA	Oui
Éligibilité PEA-PME	Non
Valeur Liquidative (Part A)	373,36€
Valeur Liquidative (Part I)	191 187,46€
Valeur Liquidative (Part R)	154,48€
Date de création (Part A)	3-juin-05
Date de création (Part I)	11-avr-07
Date de création (Part R)	18-déc-20
Actif Net	73,40 M€

Performances et statistiques au 31 janvier 2023



	1M	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Lancement
Part A	3,4%	3,4%	-20,5%	20,7%	14,8%	22,0%	-14,3%	9,6%	-0,2%	148,9%**
Stoxx 600	6,7%	6,7%	-12,9%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	67,7%
Stoxx 600 TR	6,8%	6,8%	-10,6%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	170,9%
Part I	3,5%	3,5%	-19,5%	21,8%	16,3%	23,7%	-13,1%	11,1%	1,1%	91,2***
Stoxx 600	6,7%	6,7%	-12,9%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	18,6%
Stoxx 600 TR	6,8%	6,8%	-10,6%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	84,1%

*Performances affichées depuis le 31/12/2014
 **Performances depuis le lancement de la part A le 03/06/2005
 ***Performances depuis le lancement de la part I le 11/04/2007

Valeurs à 3 ans (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Green Impact
Volatilité	19,41%
Max Drawdown	-30,66%
Beta	0,87
Sharpe Ratio	-1,07
Tracking Error	8,22%

RATIOS CLES

Taux d'investissement (lignes directes)	95,25%
Nombre de lignes	33
Performance mensuelle Part A	3,37%
Performance mensuelle Part I	3,49%
Performance mensuelle Part R	3,46%
PER médian 2023	19,25

REPARTITION PAR CAPITALISATION

Nom	% actif net
Plus de 5 Mds €	46,79%
De 1 à 5 Mds €	27,21%
Moins de 1 Mds €	26,00%
Capitalisation moyenne (Mds €)	50,57
Capitalisation médiane (Mds €)	6,99

CINQ PREMIERES POSITIONS DU FONDS

Nom	% actif net
NOVO NORDISK	9,46%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	9,33%
ROBERTET	5,60%
NESTLÉ	4,09%
ERG	3,96%

Commentaire macro-économique

Ce début d'année a été marqué par un apaisement des craintes liées à la récession ainsi que par la « réouverture » de l'économie chinoise, cela se traduisant par une hausse marquée des indices : S&P 500 (+6,18%), CAC 40 (+9,40%), STOXX 600 (+6,67%).

En Europe, la conjoncture économique se détend dans un environnement monétaire qui restera néanmoins contraignant cette année. Sur le plan économique, le taux de chômage en zone euro reste inchangé à 6,5% de la population active, son plus bas niveau depuis la compilation des données. Le taux d'inflation annuel a continué de se réduire en janvier, à 8,5% contre 9% attendus et après 9,2% en décembre, grâce en partie à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. En France plus particulièrement, l'inflation réaccélère légèrement en janvier à 6% après 5,9% sur un an en décembre, cela s'expliquant notamment par l'inflation alimentaire et des plafonnements moindres de l'énergie. La conjoncture industrielle s'améliore en Europe, avec des PMI manufacturiers à 48,8 contre 47,8 en décembre. Sur le plan de la politique monétaire, Christine Lagarde a conservé un discours agressif, confirmant que la BCE relèvera encore ses taux directeurs « à un rythme soutenu » en raison d'une inflation encore trop élevée.

Aux États-Unis, le plafond de la dette a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. La fin du mois a été marquée par l'attente de la décision de la FED. Les principaux chiffres économiques sont en amélioration avec notamment un ralentissement de la hausse des salaires, et des prix qui ont baissé de 0,1% entre les mois de novembre et décembre 2022 aux États-Unis, en raison du recul de 4,5% de l'énergie. Dans ce contexte, Jerome Powell a acté ce constat d'un ralentissement de l'inflation et finalement annoncé une hausse des taux de « seulement » 25 points de base, portant ceux-ci à 4,75%.

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum** ainsi qu'un **filtre d'exclusions sectorielles ESG** pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale financière et extra-financière (critères ESG et indicateurs environnementaux des sociétés).
- Construction, suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses.

OBJECTIFS DE GESTION

- Surperformer l'indice de référence, le Stoxx Europe 600 NR**, sur une période supérieure à 5 ans tout en appliquant une stratégie d'investissement durable.
- Le fonds est majoritairement investi sur les grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne.

EQUIPE DE GESTION

Louis de FELS	Thibaut MAISSIN
Hugo VOILLAUME, CFA	Arthur BERNASCONI
Guillaume BUHOURS	Emmanuel GABAÏ
Paul EDON	

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE (ISR)

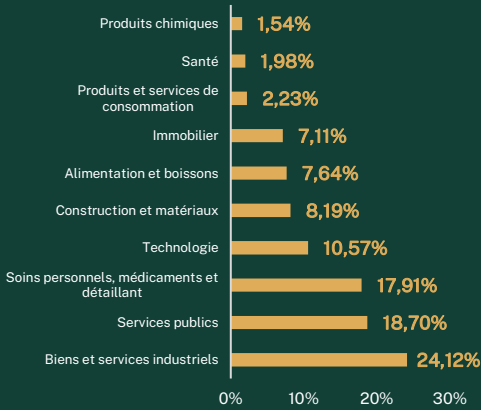


Commentaire de gestion

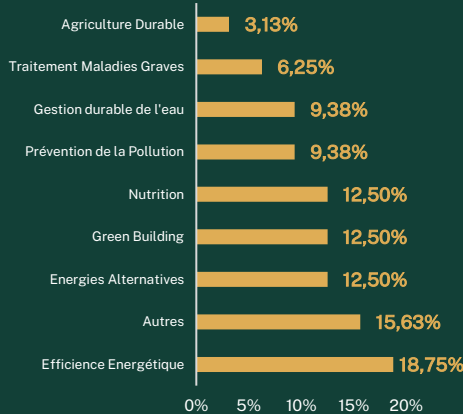
Au cours du mois de janvier, nous avons continué à monter en puissance notre position sur l'acteur français des solutions numériques d'énergie et des automatisations pour l'efficacité énergétique, **Schneider Electric**. La société annonce une neutralité carbone sur ses opérations en 2025 et en 2040 pour l'ensemble de sa chaîne de valeur (incluant les compensations). Le groupe a pour objectif de réduire de l'ordre de 25% ses émissions carbone d'ici 2030 afin d'être en ligne avec l'objectif Net-Zero en 2050 sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour ce faire, ils envisagent d'atteindre 90% d'électricité renouvelable ainsi que d'améliorer l'efficacité énergétique de 15% sur leurs sites afin de réduire les scopes 1 et 2. Pour réduire le scope 3, Schneider Electric s'assure que 1 000 fournisseurs majeurs réduisent de moitié leurs propres émissions de CO₂. La société s'est également dotée d'objectifs d'emballages durables et d'éco-conception. Par ailleurs nous avons renforcé notre position sur **Veolia Environnement**, un acteur phare de la transition. Par exemple, dans une démarche d'économie circulaire, **Veolia** travaille avec les municipalités afin de traiter les déchets ménagers, les valoriser et en faire de l'énergie verte. En effet, l'incinération produit de la chaleur et de l'électricité qui peuvent être redistribués dans le réseau ou pour les foyers avoisinants.

Du côté des ventes, nous avons réduit notre ligne **Argan**, la société a en effet tenu sa réunion annuelle au cours de laquelle l'accent a été mis sur la priorité au désendettement et de fait une dynamique de croissance moindre post 2023. La décompression des taux de capitalisation faisant déjà pression sur la valorisation du patrimoine, nous avons préféré réduire notre exposition face à ces perspectives moins attractives pour nous exposer tactiquement sur de meilleures opportunités pour le moment. De plus, nous avons cédé une partie de nos titres **Novo Nordisk** afin de rester en ligne avec notre processus de gestion en budgets de risque.

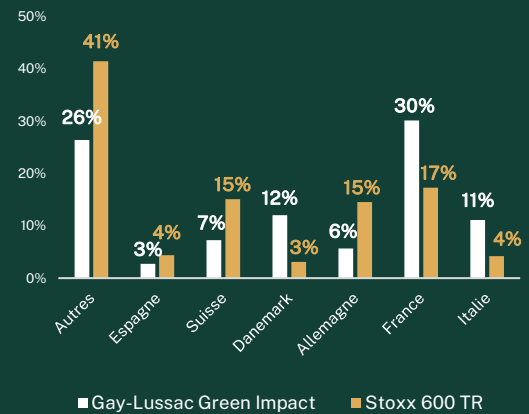
RÉPARTITION PAR SECTEUR (lignes directes)



THEMES D'INVESTISSEMENT DURABLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE (lignes directes)



Notations extra-financières (ESG)

ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DU PORTEFEUILLE*

	Gay-Lussac Green Impact (sur 10)	Indice de référence (sur 10)
Note Environnementale	6,28	6,54
Note Sociale	5,62	5,55
Note de Gouvernance	6,87	6,62
Note ESG**	7,84	7,57

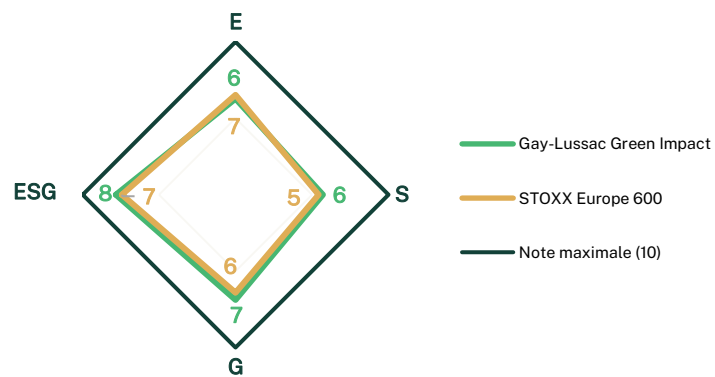
*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs (actions et obligations corporate). Les notes sont pondérées en fonction des pourcentages d'allocation dans les titres vifs.

**La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.

Taux de couverture du FCP: 100% (57,6% MSCI + 42,4% analyse interne)
Taux de couverture de l'indice de référence: 93% (84% MSCI + 9% analyse interne)

L'indice de référence choisi est un indice de marché large qui ne garantit pas les caractéristiques sociales et gouvernementales promues par le fonds.

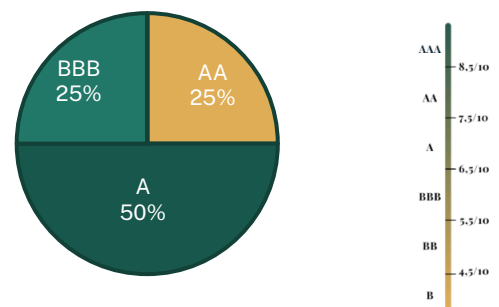
COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FONDS

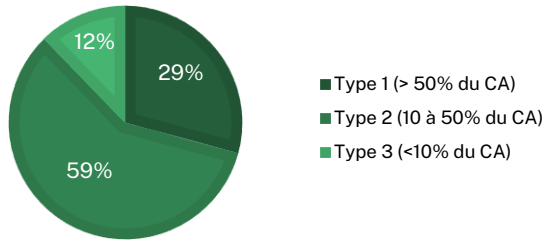
Valeurs	Pays	Note ESG/10	Notation	% actif net
DASSAULT SYSTEMES	France	10	AAA	1,42%
SCHNEIDER ELECTRIC	France	10	AAA	2,30%
KONINKLIJKE DSM	Pays-Bas	9,6	AAA	1,94%
THERMADOR GROUPE	France	9,2	AAA	2,90%
NOVO NORDISK	Danemark	8,9	AAA	9,50%

RÉPARTITION DES VALEURS PAR NOTATION



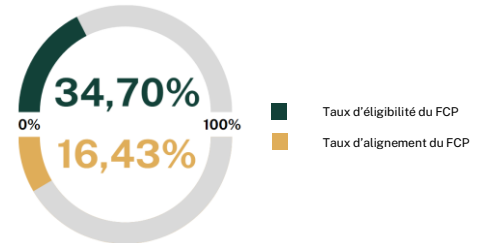
Indicateurs d'investissement durable

INTENSITÉ VERTE (répartition par type d'émetteur)



- Les émetteurs de **Type 1** ont plus de 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
 - Les émetteurs de **Type 2** ont entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
 - Les émetteurs de **Type 3** ont moins de 10% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables.
- Taux de couverture : 100%. Source : MSCI.

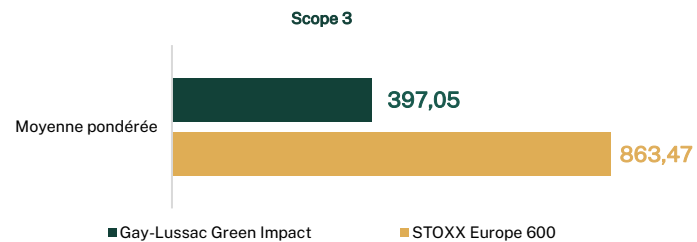
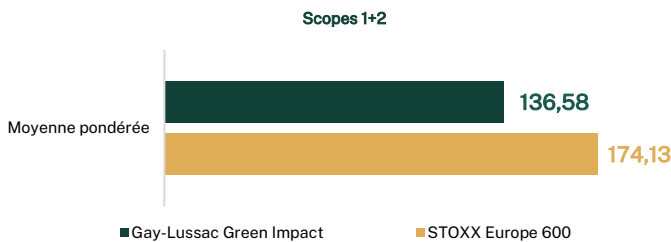
ALIGNEMENT ET ÉLIGIBILITÉ A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



Taux de couverture du fonds : 83%. Source : MSCI.

Indicateurs d'impact environnemental

INTENSITÉ CARBONE



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise. Scope 2 : Emissions de gaz indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.
Taux de couverture du fonds : 93,4% ; taux de couverture de l'indice : 99,2%.

Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
Taux de couverture du fonds : 93,4% ; taux de couverture de l'indice : 98,0%.

***Intensité carbone :** Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

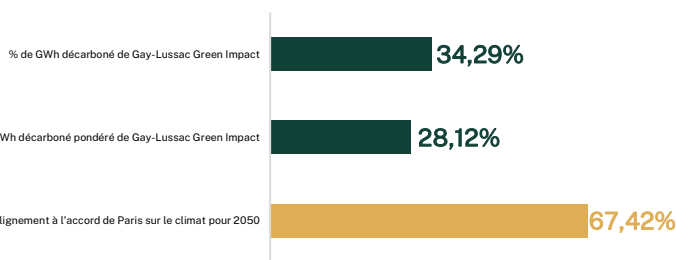
Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds.

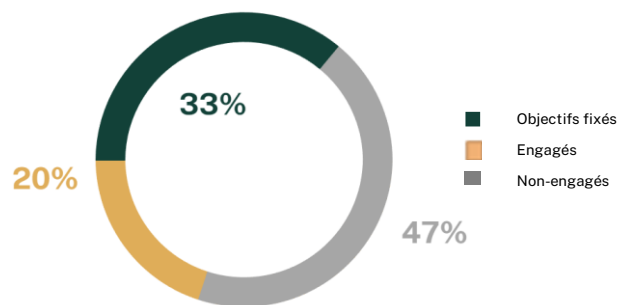
Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 02/03/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (Scénario -2°C)

Pourcentage de GWh décarbonés du fonds



Taux d'engagement des sociétés en portefeuille



Le pourcentage de GWh décarboné correspond à la part d'énergies renouvelables, vertes ou alternatives issues du mix énergétique des positions en portefeuille. Afin de s'aligner avec le scénario 2°C de l'accord de Paris sur le Climat, les entreprises doivent atteindre un taux de GWh décarboné d'au moins 66%.
Source: Irena International Renewable Energy Agency - Global Energy Transformation: Roadmap to 2050.
Taux de couverture du fonds : 73,3%.

Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagés à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative